

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 30 (1938)
Heft: 9

Rubrik: Conditions de travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le 2,0 % revient à l'Union fédérative pour autant que ses membres ne sont pas déjà compris dans l'Union syndicale suisse. La fédération suisse des syndicats chrétiens-sociaux figure pour 11,4 %, les organisations évangéliques font le 3,6 % et l'Union syndicale suisse des ouvriers indépendants le 1,0 %.

Conditions de travail.

Les salaires dans la métallurgie et l'industrie des machines.

Dans son rapport de 1937, l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie publie des chiffres relatifs aux salaires payés dans ladite branche. Le rapport donne les raisons pour lesquelles les patrons accordèrent des augmentations des salaires:

« Au début de 1937, les ouvriers exprimèrent tout d'abord le désir que les mesures de baisse antérieures fussent rapportées à cause de l'augmentation du coût de la vie. En outre, dans des branches qui ont grand besoin d'ouvriers qualifiés, l'on constata une émigration vers les entreprises qui payaient les salaires les plus hauts. Si les patrons s'étaient opposés en principe et sur toute la ligne aux droits des ouvriers visant à une amélioration des salaires, les murmures et les revendications eussent donné lieu à des discussions et à des querelles dont notre économie eût certainement souffert. »

Selon les statistiques de l'Association en question, 20,000 ouvriers environ bénéficièrent individuellement, en 1937, d'une hausse de salaires; 28,000 ouvriers participèrent à des augmentations générales.

Voici comment évoluèrent les salaires des adultes masculins dans les entreprises fédérées:

		Salaires horaires moyens en centimes			Salaires hebdomadaires moyens en francs		
		Ouvriers qualifiés	Semi- qualifiés, manœuvres	Tous les ouvriers adultes	Ouvriers qualifiés	Semi- qualifiés, les manœuvres	Tous les ouvriers adultes
Juin	1914	72,4	55,6	65,8	41,26	31,69	37,50
»	1918	124,6	100,8	113,5	67,28	54,43	61,30
Décembre	1920	190	158	176	91,20	75,84	84,48
»	1922	144	116	132	69,12	55,68	63,36
»	1924	147	118,5	134,3	70,56	56,88	64,46
»	1926	151,5	121	138,3	72,72	58,08	66,38
2 ^e semestre	1928	155,3	123,4	140,6	74,54	59,23	67,49
»	1929	159	125,8	143,6	76,32	60,38	68,93
»	1930	158,7	125,7	143,9	76,18	60,34	69,07
»	1931	155,4	124	140,8	74,59	59,52	67,58
»	1932	148,1	120,5	136,1	71,09	57,84	65,33
»	1933	146,4	119,5	134,4	70,27	57,36	64,51
»	1934	141,1	115,9	129,9	67,73	55,63	62,35
»	1935	139,7	115	129,2	67,06	55,20	62,02
»	1936	140,2	114,4	129	67,30	54,91	61,92
»	1937	144,8	117,7	132,8	69,50	56,50	63,74

Tandis que les salaires horaires et hebdomadaires baissèrent constamment depuis 1929 (année pendant laquelle ils atteignent leur niveau le plus haut, exception faite des premières années d'après-guerre), jusqu'en 1935, l'on assista pour la première fois dans le deuxième semestre de 1936 à une très modeste augmentation d'environ 0,3 %, mais seulement pour les ouvriers qualifiés. Du deuxième semestre 1936 jusqu'au deuxième semestre 1937 les

salaires horaires des ouvriers qualifiés montèrent de 3,3 % et ceux des non-qualifiés de 2,9 %.

Pour les ouvrières adultes (il y en a environ 3000 dans les entreprises fédérées), les salaires varièrent comme suit:

	Salaire horaire moyen en centimes
Juin 1914	33,4
2 ^e semestre 1930	85,5
» 1931	82,8
» 1932	81,6
» 1933	80,7
» 1934	78,6
» 1935	77,5
» 1936	76,6
» 1937	78,9

Voici enfin quelques chiffres intéressants permettant de comparer les salaires suisses et étrangers dans l'industrie métallurgique et la construction des machines; dans ce tableau les salaires étrangers ont été calculés en pourcent du salaire moyen payé en Suisse.

	Ouvriers qualifiés	Ouvriers semi-qualifiés	Mancœuvres
Grande-Bretagne	133	125	114
Norvège	121	121	126
Suède	107	110	111
Suisse	100	100	100
Pays-Bas	98	101	98
France	81	82	78
Tchécoslovaquie	73	60	54
Belgique	67	70	63
Hongrie	48	48	35

Ainsi, le niveau des salaires dans la métallurgie en Angleterre, en Norvège et en Suède est plus élevé que dans la métallurgie suisse. Aux Etats-Unis également, les salaires sont considérablement plus élevés; dans certains cas, il y a même une différence de plus de 100 %. En outre, les chiffres que nous communiquons l'Allemagne montrent que, si l'on s'en tient au taux officiel du Mark, les salaires sont sensiblement plus élevés que chez nous.

Il est bien entendu que le niveau des salaires n'exprime pas la situation de la classe ouvrière, car il faut tenir compte du coût de la vie; l'on verrait alors que la situation de l'ouvrier allemand est bien inférieure à celle de l'ouvrier suisse.

Par contre, cette statistique comparative permet de tirer bien des conclusions sur la capacité de concurrence de l'industrie suisse.

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents en 1937.

La statistique publiée annuellement par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail montre qu'en 1937 la baisse des salaires a cessé mais que la tendance à la hausse est faible et irrégulière, si bien que l'augmentation générale des salaires est des plus modestes.

On sait que la statistique des salaires des ouvriers victimes d'accidents est basée sur les renseignements qu'obtient la Caisse nationale suisse sur les salaires touchés par les employés accidentés. Est considéré comme salaire le gain effectif que touchait l'ouvrier au moment de l'accident, y compris

toutes les allocations régulières. Nous avons déjà fait ressortir à plusieurs reprises qu'il convenait de faire toutes réserves quant aux résultats de cette statistique. Nous avons déjà signalé quelques imperfections l'année passée et nous insistons encore sur la nécessité de données plus solides. Quelques fédérations professionnelles établissent périodiquement des statistiques très complètes qui, bien qu'elles ne soient pas officielles, constitueraient des sources plus sûres.

La C.N.A. reçoit d'une part des renseignements sur les salaires annuels, mensuels, hebdomadaires, journaliers et, d'autre part, sur les salaires horaires. Pour 1937, l'on disposa ainsi de 50,000 données concernant les salaires horaires et de 13,000 pour les autres catégories.

Les salaires journaliers.

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipes	17,17	16,95	16,90	16,47	16,15	16,32
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	12,92	12,73	12,75	12,39	12,12	11,90
Ouvriers non qualifiés	10,35	10,08	10,00	9,73	9,51	9,69
Femmes de 18 ans et plus	6,54	6,32	6,46	6,36	6,11	6,24
Jeunes gens de moins de 18 ans	4,71	4,26	4,13	4,09	4,11	3,91

Les modifications en pour-cent font l'objet d'un tableau que nous donnons plus loin.

Les salaires horaires.

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipes	1,65	1,63	1,60	1,59	1,52	1,54
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1,45	1,43	1,39	1,36	1,33	1,32
Ouvriers non qualifiés	1,11	1,09	1,07	1,05	1,03	1,05
Femmes de 18 ans et plus	0,74	0,72	0,71	0,70	0,69	0,69
Jeunes gens de moins de 18 ans	0,62	0,56	0,53	0,50	0,48	0,50

Si nous comparons les résultats de l'année passée à ceux de 1936, nous obtenons le tableau suivant:

Modifications des salaires moyens de 1936 à 1937.

	Salaires journaliers		Salaires horaires	
	en centimes	en %	en centimes	en %
Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipes	+ 17	+ 1,0	+ 2	+ 1,2
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	- 22	- 1,8	- 1	- 0,2
Ouvriers non qualifiés	+ 18	+ 1,9	+ 2	+ 1,8
Femmes de 18 ans et plus	+ 13	+ 2,1	-	- 0,1
Jeunes gens de moins de 18 ans	- 20	- 4,9	+ 2	+ 3,3

Les fluctuations sont très dissemblables les unes des autres, contrairement à ce que l'on pourrait attendre. Tandis que les contremaîtres et les ouvriers non qualifiés bénéficièrent d'une augmentation du salaire horaire ou journalier de 1 à 2 %, les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés subirent encore une baisse. Quant aux femmes et aux jeunes gens, l'évolution s'est faite très différemment.

Dans son commentaire, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail insiste sur le fait que l'enquête a porté sur toute l'année si bien que les augmentations de salaires survenues seulement pendant le deuxième trimestre 1937 ne se sont pas encore traduites nettement. Cependant, cet argument n'explique pas la baisse des salaires. L'Office fédéral du travail argue qu'indépendamment des variations de salaires, il y eut des mutations

interprofessionnelles qui exercèrent une certaine influence sur le volume des salaires dans certaines branches, ce qui dans bien des cas aurait faussé les résultats de l'enquête en cours; la baisse du salaire moyen serait théorique et due à un simple décalage statistique.

Mais de tels cas sont si rares que nous ne croyons pas qu'ils puissent avoir une répercussion sur des moyennes générales d'autant moins que ces mutations sont compensées par d'autres.

Il n'y a d'autre explication sérieuse à la baisse du niveau moyen des salaires que le fait que par la dévaluation l'on a engagé partout beaucoup de jeunes gens pas ou peu qualifiés et, partant, peu payés. Toutefois nous tenons à dire que la statistique des salaires publiée par l'Association patronale suisse des constructeurs des machines et industriels en métallurgie, statistique qui donne la valeur des salaires touchés par les ouvriers de toutes les entreprises syndiquées, accuse une augmentation de 3 % du salaire hebdomadaire (il s'agit toutefois du deuxième semestre 1937) bien que beaucoup de nouveaux ouvriers aient été réengagés dans l'industrie métallurgique et dans celle des machines.

A titre de comparaison, citons les données de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Ces données publiées trimestriellement, portent sur plus de 2000 entreprises occupant environ 200,000 ouvriers. Cette statistique accuse pour 1937 une augmentation de salaires pour le 32 % des ouvriers; ces ouvriers touchés par la hausse bénéficient d'une augmentation moyenne de 6,2 %. D'autre part, l'Union syndicale suisse dans une statistique sur les mouvements revendicatifs en 1937, a établi que la hausse fut de 3 à 4 % pour 135,000 ouvriers.

Que l'on s'appuie sur l'une ou l'autre de ces statistiques, l'on constate en tout cas que la hausse moyenne des salaires est loin d'atteindre celle du coût de la vie. L'on prétend qu'en 1936 la baisse des prix équivalait à une augmentation du salaire réel; on peut répliquer que la rationalisation à outrance, l'intensification de l'effort exigé de l'ouvrier équivaut à une augmentation pour le moins correspondante des prestations de la main-d'œuvre.

Les salaires dans les grandes villes.

Voici un tableau permettant de comparer la moyenne générale des salaires de tout le pays avec celle des quatre villes de Zurich, Bâle, Berne et Genève:

	Salaires horaires en francs			
	Pays en moyenne		4 villes	
	1936	1937	1936	1937
Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipes	1.52	1.54	1.79	1.83
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.33	1.32	1.60	1.59
Ouvriers non qualifiés	1.03	1.05	1.29	1.29
Femmes	0.69	0.69	0.79	0.77
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.48	0.50	0.57	0.56

Selon ces données, l'augmentation des salaires, exception faite des contremaîtres, serait un peu plus faible dans les quatre grandes villes que dans le reste du pays; en outre, le salaire des femmes aurait baissé. C'est pourquoi l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail constate, dans son commentaire, que les différences entre la ville et la campagne se sont un peu atténuées. Il serait difficile de tirer d'importantes conclusions de ces chiffres car il y eut là, évidemment, de grands changements dans la composition et la répartition de la classe ouvrière.

Nous donnons ci-dessous les salaires payés dans les principales branches d'industries, en nous limitant aux salaires horaires car nous possédons dans ce domaine plus de renseignements qu'en ce qui concerne les salaires journaliers.

Les salaires horaires selon les branches d'industries.

Le nombre des données relatives aux salaires pour chaque branche est forcément moins élevé que celui dont nous disposons pour l'ensemble des professions. Il peut donc y avoir des résultats fortuits lorsque, au cours de la même année, des ouvriers d'une même branche, touchant des salaires particulièrement élevés ou particulièrement bas, sont victimes d'accident. Quoi qu'il en soit, seuls ont été pris en considération les salaires moyens sur 50 cas au moins.

Si l'on veut comparer les salaires des diverses branches de l'industrie il faut tenir compte des différences d'âge, de qualification et de profession. C'est pourquoi de telles comparaisons doivent être faites avec beaucoup de réserve et de prudence.

Industrie des machines et métaux.

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipes	1.77	1.72	1.70	1.68	1.59	1.62
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.44	1.41	1.38	1.35	1.33	1.33
Ouvriers non qualifiés	1.16	1.13	1.10	1.09	1.08	1.08
Femmes de 18 ans et plus	0.76	0.73	0.71	0.71	0.70	0.69
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.54	0.52	0.47	0.47	0.45	0.48

Industrie horlogère.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.38	1.44	1.39	1.32	1.30	1.34
Ouvriers non qualifiés	—	—	0.92	0.94	0.96	0.93
Femmes de 18 ans et plus	0.83	0.84	0.82	0.76	0.76	0.75

Industrie du textile.

Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipes	1.39	—	—	1.32	1.29	—
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.16	1.11	1.08	1.08	1.06	1.04
Ouvriers non qualifiés	1.03	1.03	0.97	0.97	0.92	0.93
Femmes de 18 ans et plus	0.74	0.72	0.70	0.69	0.68	0.68
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.49	0.47	0.45	0.45	0.43	0.46

Industrie chimique.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.49	1.51	1.49	1.46	1.46	1.43
Ouvriers non qualifiés	1.24	1.24	1.24	1.26	1.23	1.27
Femmes de 18 ans et plus	0.80	0.79	0.77	0.81	0.73	0.72

Industrie de la chaussure.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.25	1.17	1.18	1.12	1.21	1.12
Ouvriers non qualifiés	0.96	0.91	—	0.85	—	—
Femmes de 18 ans et plus	0.75	0.75	0.74	0.72	0.72	0.71
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.50	0.49	0.50	0.46	0.45	0.47

Industrie du papier.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.33	1.33	1.32	1.30	1.29	1.25
Ouvriers non qualifiés	1.07	1.08	1.08	1.11	1.03	1.01
Femmes de 18 ans et plus	0.70	0.66	0.63	0.65	0.65	0.63
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.50	0.43	0.44	0.45	0.41	0.42

Arts graphiques.

	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.97	1.94	1.90	1.84	1.92	1.82
Ouvriers non qualifiés	1.19	1.16	1.19	1.17	1.16	1.17
Femmes de 18 ans et plus	0.79	0.81	0.77	0.77	0.75	0.71

Alimentation et boisson.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.44	1.50	1.46	1.46	1.44	1.43
Ouvriers non qualifiés	1.33	1.30	1.29	1.29	1.26	1.26
Femmes de 18 ans et plus	0.71	0.68	0.68	0.68	0.66	0.68
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.57	0.52	0.49	0.49	0.48	0.48

Industrie du bâtiment.

Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipes	1.68	1.68	1.67	1.63	1.56	1.60
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.53	1.50	1.46	1.43	1.39	1.40
Ouvriers non qualifiés	1.12	1.10	1.07	1.05	1.02	1.05
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.84	0.78	0.77	0.70	0.69	0.70

Industrie de la pierre et de la terre.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.43	1.38	1.31	1.31	1.24	1.25
Ouvriers non qualifiés	1.10	1.08	1.06	1.03	1.03	1.02
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.67	0.62	0.53	0.56	—	0.55

Extraction de minéraux.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.32	1.26	1.25	1.22	1.21	1.21
Ouvriers non qualifiés	1.01	1.00	0.97	0.97	0.94	0.95

Industrie forestière.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.02	0.99	0.97	0.95	0.95	0.95
Ouvriers non qualifiés	0.93	0.89	0.87	0.86	0.85	0.87

Industrie du bois.

Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipes	1.58	1.54	1.50	1.54	1.45	1.49
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.36	1.34	1.31	1.28	1.23	1.23
Ouvriers non qualifiés	1.01	0.98	0.97	0.94	0.92	0.93
Femmes de 18 ans et plus	0.71	0.64	0.59	0.60	0.62	0.62
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.57	0.51	0.48	0.49	0.44	0.44

Exploitation et répartition du courant électrique.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.51	1.49	1.53	1.54	1.47	1.47
Ouvriers non qualifiés	1.19	1.17	1.21	1.19	1.18	1.22

Service des eaux et du gaz.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.68	1.71	1.78	1.74	1.75	1.77
Ouvriers non qualifiés	1.40	1.36	1.48	1.50	1.41	1.41

Commerce et entrepôts.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.47	1.49	—	1.40	1.26	1.30
Ouvriers non qualifiés	1.19	1.18	1.19	1.20	1.19	1.20

Camionnage.

Ouvriers non qualifiés	1.18	1.20	1.20	1.17	1.16	1.17
----------------------------------	------	------	------	------	------	------